

## Les représentants des actionnaires salariés du groupe EDF ont déposé des recours contre l'augmentation du plafond de l'ARENH et le décret du 12 mars 2022

Comme annoncé dans des précédents communiqués, les membres élus des Conseils de surveillance des deux fonds d'actionariat salarié ont décidé d'engager, afin de défendre l'intérêt social de l'entreprise et les intérêts des actionnaires salariés (actuels et anciens), tous les moyens de recours contre l'annonce gouvernementale du 13 janvier imposant à EDF de vendre à perte 20 TWh à ses concurrents dans le cadre de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH).

Avec l'appui des associations d'actionnaires salariés, les Conseils de surveillance ont ainsi :

- **saisi la Commission européenne** pour contester, comme étant contraire au droit européen, l'augmentation du plafond de l'ARENH,
- **déposé, auprès du Conseil d'État, un recours en annulation et une requête en référé suspension** contre les textes réglementaires du 11 mars 2022 imposant à EDF, au travers du relèvement du plafond de l'ARENH, de revendre 20 TWh à perte à ses concurrents, avec un coût de 4,2 milliards d'euros sur l'année 2022.

Dans le recours auprès du Conseil d'Etat, ils :

- soulignent que les décisions annoncées le 13 janvier 2022 par le gouvernement ont eu des conséquences désastreuses sur le cours de l'action EDF, et donc sur les actionnaires minoritaires d'EDF, dont de très nombreux salariés et anciens salariés du Groupe.
- demandent, compte tenu de l'urgence, au regard des impacts financiers pour EDF et pour ses actionnaires :
  - o la suspension du décret publié le 12 mars 2022, et par voie de conséquence l'arrêt de la livraison supplémentaire d'ARENH ;
  - o que les bénéficiaires d'ARENH supplémentaire déjà livrés remboursent l'aide correspondante ou la versent sur un compte bloqué.

D'autres actions complémentaires de défense de l'intérêt social d'EDF devraient être engagées prochainement. Nous ne manquerons pas de vous en informer. Ces actions complètent celles entreprises par les autres parties prenantes comme les quatre fédérations syndicales représentatives à EDF et les administrateurs salariés d'EDF SA.

Les membres élus des Conseils de surveillance des fonds Actions EDF et EDF ORS parrainés par :

Alliance Association EAS-CFE-CGC-UNSA / CFDT / CGT / Association Energie en Actions / FO

